Section de la Manche

Compte-rendu du CDAS du 16/02/2024

comité départemental de l'action sociale

Ordre du jour

Points soumis aux votes :

1) Approbation du compte rendu du CDAS du 20/10/2023
2) Approbation du règlement intérieur du CDAS
3) Orientations pour l'action sociale ministérielle en 2024 et informations générales
4) CAL 2023 : retour sur les actions engagées
5) CAL 2024 : action à venir
6) Questions diverses

Le Règlement Intérieur :

Jusqu'à maintenant le temps de préparation pour la réunion du CDAS ainsi que le compte-rendu était égal à une journée ; à partir de maintenant l'article 27 du RI ramène ce temps à une demi-journée.
Les organisations syndicales estiment ce temps trop court et non divisible par deux, afin de préparer et suivre les différents sujets tout le long de l'année.
Il n'y a pas de possibilités de modification étant donné que ce point ne se vote pas en local et qu'il a déjà été discuté lors du CNAS et a été rejeté par la direction. C'est donc un article non modifiable. Nous avons quand même dû voter ce règlement, les OS se sont abstenus à l'unanimité.

Orientation de l'Action Sociale :

Le challenge de l'année 2024 est de faire vivre la nouvelle organisation avec la mise en place d'un organigramme régional et des correspondants thématiques, la mise en place du chèque-sport, des chèques famille finances et de l'aide à la parentalité.

La restauration restera la thématique de travail prioritaire, ils vont travailler aux solutions pour améliorer le service de la restauration.

Le programme de montée en gamme des résidences confiées à l'association EPAF, démarré en octobre 2022, sera poursuivi en 2024 avec la réalisation de la deuxième phase de travaux à La Baule et le démarrage des opérations préparatoires aux travaux prévus à Saint-Lary.

L'offre des séjours pour enfants sera maintenue à haut niveau malgré les difficultés logistiques liées au contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La communication est aussi un point important à travailler cette année, une nouvelle identité visuelle est à créer mais le groupe de travail dans le cadre des plans de communication n'a pas encore été créé.

Fonds Innovation Locale : nous devons trouver des formations, des journées de sensibilisation ou de découvertes innovantes pour que les agents en bénéficient. Le financement de cette action sera financé par le FIL pour la première année mais si nous voulons faire perdurer cette action, la provenance du financement reste incertain. Le cadrage par note nationale n'est pas encore sorti,

mais les dossiers devront être déposés en 2024 pour une mise en place en 2025.
Ces journées seront ouvertes aux actifs et aux retraités.

CAL 2023 :

Un tirage au sort pour gagner des chèques cadeaux a été effectué en fin année avec le reliquat du budget de 2023. En raison du désaccord du DDFiP sur cette opération, la communication n'a pas été claire ni étendue. Mais après vérification, cette action est bien conforme et légale.

Nous avons constaté que dans l'ensemble, les actions menées en 2023 ont été appréciées par les agents.

Il reste un reliquat de 171€17 pour 2023 qui ne peut être reporté sur le CAL 2024.

CAL 2024 :

Le budget 2024 est de 21 825 €, soit une baisse de 5 % par rapport à 2023.

Laurence Hervieu va se renseigner sur la carte TRIP NORMAND (une carte apportant des réductions lors des sorties ou lors d'achat dans certains commerces) afin de connaître les tarifs des cartes selon les nombres d'adhérents.

Une journée pour les retraités est prévue, elle sera organisée dans le Sud Manche mais le lieu exact n'est pas encore défini.

Plusieurs sorties sont également en réflexion (la Michaudière, Ludiver et Ange-Michel ont été cités).

Le CDAS reconduit l'action sur les abonnements aux revues/magazines.

La convention avec le cabinet d'avocats n'est pas renouvelée car elle ne sert pas depuis plusieurs années ; elle pourra être rouverte.

Plusieurs idées pour l'arbre de Noël ont été citées mais un groupe de travail va se réunir afin de creuser un peu plus le sujet pour pouvoir mettre en place une action innovante.

QUESTIONS DIVERSES :

Une formation CDAS est prévue pour le vendredi 22 mars prochain et concerne tous les membres du CDAS titulaires et suppléants. Normalement elle se déroulera dans les locaux de Coutances.

L'Action Sociale n'a pas été saisie par la direction pour le problème de restauration de Cherbourg, (ils n'étaient pas au courant que l'agent Berkani était encore en arrêt maladie), elle n'est donc pas compétente pour traiter ce sujet délicat. La personne responsable du REFI est en arrêt maladie et est remplacée par une intérimaire. Pour l'instant c'est la DDFiP qui prend les dépenses en charge mais s'il s'avère que la rémunération de la personne en longue maladie seront prises en charge par la DGFiP.
Ce site de restauration a vocation à se densifier et le CDAS espère que tous les moyens seront mis en œuvre pour que cela se réalise.

Représentants pour Solidaires :

Marie Charlotte ANDREI

Arnaud ANDREI